

Très Important ! Avant d'acheter vos timbres fiscaux, vous devez vérifier la date de validité de votre passeport page 2 à côté de la photo + dernière page : voir mention « droit acquitté jusqu'en ... »

ATTENTION ! La présence de l'intéressé(e) est indispensable lors de la demande et lors du retrait du passeport . Le mineur doit être accompagné de son représentant légal, muni d'une pièce d'identité (père, mère, tuteur légal)

DESORMAIS LES DEMANDES DE PASSEPORT SERONT RECUES SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT

PIECES A FOURNIR :	
Livret de famille + photocopie	<input type="checkbox"/>
Carte d'identité (même périmée) original + photocopie	<input type="checkbox"/>
Passeport périmé (S'il y a lieu) original + photocopie	<input type="checkbox"/>
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (Pas nécessaire si vous êtes titulaire d'un passeport ou d'une carte d'identité en cours de validité ou périmé depuis – de 2 ans) Copie acte de décès du conjoint (Pour les femmes veuves)	<input type="checkbox"/>
<u>La fourniture des photos est facultative (la mairie de Montivilliers dispose de 2 stations de traitement avec dispositif photos) :</u> 2 Photographies d'identité identiques, de face tête nue, format 35 X 45 mn non découpées conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005. La prise de vue doit dater de moins de 3 mois et être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande. (Ne pas inscrire le nom derrière)	<input type="checkbox"/>
JUSTIFICATIF DE DOMICILE récent : facture originale + photocopie- quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone. + si majeur domicilié chez ses parents, photocopie carte d'identité du père ou de la mère	<input type="checkbox"/>
En cas de perte ou vol : fournir originale + une copie d'une déclaration de perte ou vol souscrite auprès du service de la Police Municipale (Cour Saint-Philibert)	<input type="checkbox"/>
POUR UNE PERSONNE MAJEURE : DURÉE DE VALIDITÉ DU PASSEPORT : 10 ANS	
Timbre fiscal de 86 € pour les majeurs (si vous apportez vos photos), Sinon : Timbre fiscal de 89 €	<input type="checkbox"/>
POUR UN ENFANT MINEUR : DURÉE DE VALIDITÉ : 5 ANS	
Timbre fiscal de 17 € pour les moins de 15 ans (si vous apportez les photos), sinon 20 € (pour les enfants de – de 6 ans, vous devez fournir des photos, donc 17 €) Timbre fiscal de 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus (si vous apportez les photos) sinon 45 €	<input type="checkbox"/>
AUTORISATION PARENTALE	
Si parents mariés : Présence d'un parent muni de sa carte d'identité (originale + photocopie)	<input type="checkbox"/>
Si parents divorcés : Présence d'un parent ayant l'autorité parentale muni d'une pièce d'identité et du jugement de divorce (originaux + photocopie). De plus, si résidence alternée de l'enfant fournir justificatifs de domicile et cartes d'identité des 2 parents.	<input type="checkbox"/>
Si parents non mariés : 1) cas d'un enfant né avant le 08 janvier 1993 Présence obligatoire de la mère de l'enfant	<input type="checkbox"/>
2) cas d'un enfant né après le 08 janvier 1993 Présence obligatoire du parent titulaire de l'autorité parentale	<input type="checkbox"/>
Jugement de tutelle (original + photocopie)	<input type="checkbox"/>

PASSEPORT MODIFIE A TITRE GRATUIT UNIQUEMENT EN CAS DE

Changement de nom
Changement d'adresse

ATTENTION :

Le passeport sera renouvelé gratuitement jusqu'à concurrence de la durée de validité fiscale restant à couvrir

MARCHE A SUIVRE

- Un agent de l'Etat Civil établit votre dossier en votre présence, l'envoie à la Sous-Préfecture du Havre et vous remet un récépissé à présenter lors de la remise de votre passeport. **Pour les mineurs, le récépissé est toujours signé par le représentant légal, lors de la demande, il en est de même pour l'attestation à retourner en S/Préfecture, lors de la remise du passeport.**
- Après vérification, la Sous-Préfecture transmet votre demande de passeport au Centre National de fabrication. Votre passeport est ensuite retourné en Mairie. (Le délai est variable et dépend du temps de fabrication).
- Un agent municipal vous contacte afin de vous informer de la réception de votre passeport en Mairie. Dès lors, **vous pourrez le retirer personnellement** auprès de l'accueil central de la Mairie.

Horaires d'ouverture du Service Etat Civil :

Du lundi au vendredi de 08 heures 15 à 17 heures
Le samedi matin du 08 heures 45 à 11 heures 45. Tél. : 02 35 30 96 53